

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21.126

L'an deux mille vingt et un, le 23 août, à 17 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase du lycée de l'Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 août 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 août 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme D. GACHET-BARRIÈRE  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gérard FILOCHE  
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Bruno JARROIR

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

Nombre d'absent excusé : 1

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ ET ISOLATION THERMIQUE DES COUVERTURES DES SALLÉS B-C-D DU GYMNASÉ COSEC - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

RAPPORTEUR : M. LOUX

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de ROYAN envisage des travaux de réfection de l'étanchéité et d'isolation thermique des couvertures des salles B-C-D du gymnase COSEC. Ce bâtiment datant des années 1970, ne répond plus aux exigences réglementaires actuelles.

Le coût des travaux se décompose comme suit :

✓ Tranche ferme salle D	70 000.00 € HT
✓ Tranche optionnelle salle B et C	50 000.00 € HT
✓ Montant total de l'opération	120 000.00 € HT

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à solliciter les subventions possibles pour financer le projet auprès :

- ✓ de l'Etat au titre du DSIL « Grande priorité » (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),
- ✓ de la Région Nouvelle Aquitaine.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de réaliser des travaux de réfection de l'étanchéité et d'isolation thermique des couvertures des salles B-C-D du gymnase COSEC,
- Après en avoir délibéré,

### D É C I D E

- d'approuver le programme de travaux de réfection de l'étanchéité et d'isolation thermique des couvertures des salles B-C-D du gymnase COSEC, pour un montant estimé à 120 000,00 € HT (soit 144 000,00 € TTC) et pour laquelle la commune :

- Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre du DSIL « Grande priorité »,
- Sollicite l'aide financière de la Région Nouvelle Aquitaine, ainsi que tout autre organisme susceptible d'aider à la réalisation des travaux,
- S'engage à financer la totalité de l'opération, soit 144.000 euros TTC sur le budget communal,
- Indique que le calendrier des travaux est le suivant : les travaux seront exécutés en 2021,  
Et,
- Atteste que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
- Indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- Précise qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 25 août 2021  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des Services  
MARC BRET

Le Maire,  
Patrick MARENGO

